



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E75244

VALABLE JUSQU'AU 30/11/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/10/2006  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 22/04/2016  
5 100

Raison sociale : ECO THERMES

1, RUE CLAUDE BERNARD  
ZI DES ALLOBROGES  
26100 ROMANS SUR ISERE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ROMANS 492430251

Téléphone : 04 75 02 66 87  
Portable :

Fax :

Siret : 492 430 251 00024

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 00 31533

Site Internet : www.ecothermes.fr

E-mail : contact@ecothermes.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AVIVA 77490350

Responsabilité légale :

KORDU DAVID PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AVIVA 77490350

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/12/2022

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> (Technicité courante) Mention RGE	07/10/2020
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	07/10/2020
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	07/10/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	16/06/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.